

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5657**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Design de communication, espace et volume

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

321 Journalisme et communication

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du brevet de technicien supérieur Design de communication, espace et volume est un professionnel du design, salarié ou indépendant, qui conceptualise et formalise des créations appliquées au secteur de la communication en espace et en volume. Il intervient dès l'amont de la création, intègre le cahier des charges dans sa réflexion et possède les compétences techniques nécessaires à la mise en oeuvre du projet.

Son implication dans le processus de création fait appel à la créativité, l'esprit d'innovation, la culture générale et artistique, l'identification des signes et des tendances, l'ouverture internationale, la curiosité, la capacité d'écoute, ainsi que la connaissance des univers 'produit' et des enjeux du marketing et de la communication.

Ses compétences techniques requièrent, outre une pratique de veille technologique :

- la connaissance des matériaux, de leurs propriétés, de leurs conditions de mise en oeuvre et de leurs modes d'assemblage ;
- la maîtrise des procédés d'éclairage ;
- la connaissance des outils informatiques, des logiciels professionnels spécifiques et des techniques d'impression ;
- la prise en compte des enjeux économiques, ergonomiques, écologiques, de la réglementation en vigueur et de la faisabilité des projets.

Son inscription dans la démarche de projet suppose :

- l'aptitude au travail en équipe et au dialogue avec des interlocuteurs variés ;
- la capacité d'adaptation à des contextes très diversifiés ;
- une forte et efficiente réactivité permettant le respect de délais souvent très courts.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Agences conseil en communication volume ; agences conseil en exposition et événement ; structures de conception et de fabrication en publicité sur le lieu de vente ; agences de design conseil en packaging. Designer de communication indépendant.

Le titulaire du BTS Design de communication, espace et volume peut accéder, directement ou après avoir acquis une expérience en entreprise et/ou poursuivi ses études (notamment au niveau II, en Diplôme supérieur d'arts appliqués), aux fonctions de concepteur, directeur artistique ou responsable de bureau d'étude, chef de projet, chef de fabrication ou responsable technique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Culture générale et expression - Langue vivante étrangère
- Mathématiques - Sciences physiques
- Démarche créative
- Épreuve professionnelle de synthèse
- Arts, techniques et civilisations

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du BTS

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté portant création du BTS Communication, espace et volume

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

BTS Expression visuelle, option espaces de communication (12-02-1985) ; dernière session en juin 2009.